

Note d'information n° DGS/PP2/DSS/1C/DGOS/PF2/2017/220 du 5 juillet 2017 relative à la poursuite du financement dérogatoire de la spécialité ENTYVIO® (védolizumab) prévu par l'instruction N° DGOS/PF2/DSS/1C/DGS/PP2/2017/156 du 5 mai 2017 et aux dispositions dérogatoires mises en place pour la recommandation temporaire d'utilisation établie pour les spécialités STELARA® 45 mg et STELARA® 90 mg (ustekinumab) dans le traitement de la maladie de Crohn

05/07/2017

A titre dérogatoire et pour des raisons de santé publique, cette note a pour objet de prolonger le financement dérogatoire dont bénéficie une spécialité pharmaceutique dans le traitement de la maladie de Crohn. Elle prolonge en parallèle la recommandation temporaire d'utilisation pour des spécialités pharmaceutiques dans le traitement de cette même maladie.